

PPE et projets éoliens en mer en Méditerranée

Daphné Boret Camguilhem
**Direction Générale de l'Énergie et
du Climat**

14 juin 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

- Révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie
- Réformes récentes
- Projets éoliens en mer en Méditerranée



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Le **projet de PPE 2019-2028** prévoit les volumes et localisations de prochains projets éoliens en mer

Date d'attribution de l'AO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	>2025
Eolien flottant			250 MW <i>Bretagne</i> (120 €/MWh)	250 MW <i>Méditerranée</i> (110 €/MWh)		250-500 MW selon les prix	1 projet de 500 MW par an, posé ou flottant selon les prix et le gisement
Eolien posé	500 MW <i>Dunkerque</i> (<70 €/MWh)	1000 MW <i>Manche Est</i> <i>Mer du Nord</i> (65 €/MWh)				1000 – 1500 MW (60 €/MWh)	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Révision de la PPE

Calendrier

- Loi énergie nécessaire pour fixer l'objectif de 50% de nucléaire dans le mix énergétique en 2035
- Publication du décret PPE après promulgation de la loi Energie



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Réformes récentes

- **Loi n°2018-727 du 10 août 2018** pour un Etat au service d'une société de confiance / loi ESSOC
- **Décret n°2018-1204 du 21 décembre 2018** relatif aux procédures d'autorisations des installations de production d'énergie renouvelable en mer
- Pour rappel, principales réformes précédentes :
 - Loi « hydrocarbures » du 31 décembre 2017 et décret 2018-222 : **RTE réalise et finance le raccordement** des parcs éoliens off shore attribués par appel d'offres
 - Décret 2016-1129 : création de la **procédure de dialogue concurrentiel** pour les projets éoliens en mer
 - Décret 2016-9 : **réforme du contentieux** = un seul niveau de recours avant Conseil d'État, une cour spécialisée (Cour Administrative d'Appel de Nantes), encadrement des délais (12 mois), obligation de notification



Réforme de la participation du public

Avant

- Saisine de la CNDP par le porteur de projet
 - une fois le lauréat désigné
 - sur un projet défini
 - sans modification possible de la zone

Après

- Saisine de la CNDP par le Ministre
 - en amont de la procédure de mise en concurrence
 - sur un périmètre géographique cohérent
 - pour définir des zones de projet



Réforme relative aux études d'état initial

Avant

Réalisation des études de caractérisation du site par le lauréat

Après

Réalisation des études de caractérisation du site **par l'État**, et livraison aux candidats pré-sélectionnés

- Etudes météocéaniques
- Etudes géophysiques et géotechniques
- Études environnementales

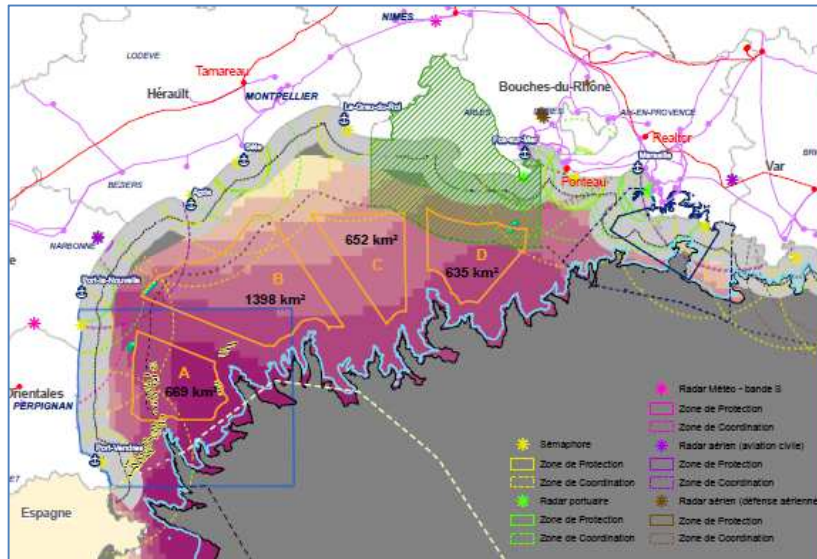


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Processus

Carte des vocations du DSF
et planification 2018 éolien en mer



PPE



Participation du public



Zones de projet préférentielles et leurs
aires d'étude de raccordement



Procédure de mise en
concurrence



Etudes de caractérisation
de la zone de projet



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Réforme des autorisations « caractéristiques variables »

Avant

- Délivrance d'une autorisation sur la base d'un projet figé
- Les mesures « éviter, réduire, compenser » (ERC) correspondent au projet figé

Après

- Délivrance d'une autorisation fixant des **caractéristiques variables**
- Les mesures ERC tiennent compte des caractéristiques variables
- Valable pour le parc et pour le raccordement



Des modifications permises après autorisation

- Le lauréat demande des autorisations permettant d'intégrer a posteriori et dans des limites définies, des modifications du projet d'installation et de son raccordement, sur certains paramètres
 - **Paramètres « continus »** : puissance de la turbine, hauteur des mâts, longueur des pâles...
 - **Paramètres « discrets »** : type de fondation, schéma d'implantation...
- => Le lauréat aura une autorisation lui permettant d'utiliser par exemple une turbine plus puissante impliquant une taille de mât/de pôle plus importante et un nombre de mâts plus faibles
- Nécessité de définir de nouvelles modalités pour la réalisation de l'étude d'impact. Les effets négatifs maximum des caractéristiques variables doivent être pris en compte dans la demande d'autorisation.
 - Les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) correspondent aux effets négatifs maximaux des caractéristiques variables.



Eolien en Méditerranée: calendrier global prévisionnel

- S1 2020 : saisine de la CNDP par le Ministre, puis décision de la CNDP
- 2020 : préparation de la participation du public
- 2020 – 2021 : participation du public
- S1 2021 :
 - Lancement de la procédure de mise en concurrence
 - Lancement des études de caractérisation du site
- S2 2022 : désignation du lauréat



Eolien en Méditerranée: travaux préparatoires à la participation du public

- Fin 2019 – début 2020: Préparation de la saisine de la CNDP
 - Décision relative la zone de saisine
 - Elaboration du dossier de saisine, puis saisine de la CNDP
- S1 2020 : Préparation technique et concertations
 - Recensement de toutes les données disponibles (DSF et autres...)
 - Actualisation des études ou réalisation d'études complémentaires: pêche, environnement, etc..
 - Concertations préalables
- S2 2020:
 - Elaboration du Dossier de Maître d'Ouvrage et des documents de la participation du public
 - Poursuite des concertations préalables
 - Poursuite des études complémentaires préalables

